

cluniacense in quo continental' privilégia Romanorum pontificura aliorumque episcoporum, immunitates et dona regum, principum caeterorumque optimatum, huic monasterio concessa ab ipsius incunabulis usque ad annum 1300. »

Le *cartulaire E bis* est une copie incomplète du cartulaire E, et conservé à la Bibliothèque nationale, n° 5448. depuis plus de deux siècles.

Cluny possédait, en outre deux autres cartulaires renfermant l'un, des actes du treizième au quinzième siècle, l'autre 238 folios. Tous deux ont disparu.

## IMPRIMÉS

Dans cette série, d'après M. Bv|x.e|.r imprimé *IQ* plus important serait la *Bibliotheca cluniacensis* (in-8. in-f. Paris 1614). Texte de Dom Martin Marrier, notes de André Du Chesne.

Puis on peut citer le *Bullarium cluniacense* (in-f. Lyon 1680). Cet ouvrage, qui ne porte point de nom, est connu comme l'œuvre d'un religieux nommé Pierre Simon, *humilis vicarius generalis, superior strictionis' ohservcintise Sacri Ordinis Cluniacensis*.

N'oublions pas non plus de mentionner comme l'un des monuments de l'ancien chartrier de Cluny un rouleau de parchemin de 7 mètres 20 centimètres, formé de onze peaux et contenant les statuts de l'abbaye de Cluny, selon la règle de saint Benoît, copiés en 1399. Ce monument avait disparu depuis longtemps ; il reparut à Lyon dans une vente publique en décembre 1879. L'éminent directeur de la Bibliothèque nationale en fit alors l'acquisition pour son dépôt, et il lui a même consacré les lignes suivantes dans ses *Mélanges de Paléographie et de Bibliographie*:

« *Chartes et rouleaux de Vabbaye de Cluny*. — La destruction du chartrier de l'ancienne abbaye de Clunry, commencée au moment de la Révolution et qui bientôt sera consommée, a été un des plus grands malheurs qu'aient eu à déplorer, au xix<sup>e</sup> siècle, les amis de notre histoire nationale. Depuis 1829, les conserva-

i La *Bibliotheca cluniacensis* n'a été restituée que depuis quelques années à la bibliothèque de Cluny. Il y a trente ans, elle était entre les mains d'un ancien desservant de la commune de Lavineuse qui la tenait d'un ancien moine. Ce desservant l'a cédée à M. Mutin, médecin, qui l'a remise à M. Ocher. (Note de M. Chavot.)